



Service Hygiène & Sécurité

Fiche n°28

Août 2004

# FICHE PREVENTION

## ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX

Les personnels assurant l'entretien et le nettoyage des locaux sont exposés à différents risques.

### RISQUES CHIMIQUES



- ➔ Brûlures par contact avec la peau ou les yeux.
- ➔ Intoxications par inhalation.

Pour limiter ces risques, il convient de porter les équipements de protection individuelle adaptés :

- ☞ Vêtement de travail (ex : blouse).
- ☞ Gants de protection adaptés aux produits corrosifs.
- ☞ Lunettes (à utiliser notamment lors des dilutions).
- ☞ Chaussures de sécurité.

Lors des opérations de transvasement, il faut veiller à multiplier les étiquettes de sécurité

Les produits d'entretien ne doivent jamais être transvasés dans des bouteilles et récipients alimentaires.

Par ailleurs, il faut :

- ☞ Respecter les consignes d'utilisation, notamment les dosages indiqués par le fabricant.
- ☞ Stocker les produits par catégorie dans des armoires fermées à clef, à l'écart des denrées alimentaires.
- ☞ Lors des dilutions, verser l'eau avant le produit pour éviter des projections de produit.

## LES PROBLEMES DE DOS



Ils ont pour origine :

- ♦ Le port de charges lourdes.
- ♦ La mauvaise posture des agents lors du balayage ou du nettoyage avec des aspirateurs ou d'autres machines.

☞ Nécessité d'informer le personnel sur les gestes et postures de sécurité à adopter lors de manutention de charges.

***(Une séance d'information sur les gestes et postures de sécurité dans le travail peut vous être proposée par le Centre de Gestion).***

## LE TRAVAIL EN HAUTEUR



Le nettoyage (des vitres par exemple) peut exposer les agents à un risque de chute en hauteur.

- ♦ Escabeaux ou plates-formes de travail conformes pour les travaux à moins de 3 mètres.
- ♦ Utilisation d'une perche télescopique.
- ♦ Echafaudages ou nacelles conformes pour des travaux au-delà de 3 mètres.
- ♦ Harnais de sécurité pour des travaux au delà de 3 mètres, de courte durée.  
Dans ce cas une autre personne doit être présente.

***Concernant le travail en hauteur, vous pouvez également vous reporter aux Fiches Prévention 8, 9, 10, 11 et 12.***

## LES RISQUES ELECTRIQUES ET MECANIQUES



Les machines électriques utilisées en milieu humide (monobrosse ; autolaveuse...) doivent respecter la norme d'isolation « classe II », c'est à dire que tous les éléments sous tension sont placés sous double isolation (*voir plaque sur machine*).

Elles doivent être protégées contre les projections d'eau.

Outre la conformité des équipements, certaines consignes sont à respecter :

- ☞ Ne jamais brancher ou débrancher un appareil électrique avec les mains humides.
- ☞ Entretien et nettoyage périodiquement les machines ;
- ☞ Couper l'alimentation électrique des machines avant de changer les accessoires tels que brosses disques...

**Pour toute information complémentaire  
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,  
Au 02 41 24 18 80**